



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DES CHOZEAUX**

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
N° 2024-129
HAUTE-SAVOIE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;
Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;
Vu la demande de l'entreprise « SARL 1B2L TP Réseaux 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 CHAMBERY » pour le compte d'Orange (30 Bis Rue Ampère – 38000 Grenoble) en date du 28 octobre 2024 afin de réglementer la circulation sur la Route des Chozeaux pour lui permettre de réaliser des travaux de réhausse de chambre télécom ;
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;
Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant 1 jour dans la période comprise entre le 12 novembre 2024 et le 22 novembre 2024 inclus, la circulation sera **alternée**, se faisant par demi-chaussée, sur la Route des Chozeaux entre le numéro de voirie n° 313 et le numéro de voirie n° 383.

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**.

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société **Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 30 octobre 2024.

Certifié exécutoire.
Publié électroniquement le 31/10/2024
Télétransmis Sous-préfecture le 31/10/2024

Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

74120
Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr